

LIVRET D'ACCUEIL

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF -IME DE MAUROC-



1 / Présentation générale

- 1.1. Situation géographique
- 1.2. Mission générale
- 1.3. Vie de l'établissement

2 / L'admission

- 2.1. L'accueil
- 2.2. Les frais à votre charge

3 / Le cadre de vie

- 3.1. Les Sections d'Accueil
- 3.2. L'organisation quotidienne
- 3.3. L'Équipe pluridisciplinaire

4 / Les informations pratiques

- 4.1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- 4.2. La participation à la vie de l'institution
- 4.3. Bien-être et respect de vos droits

BIENVENUE

Toute l'équipe de l'Institut Médico-Éducatif de Mauroc vous souhaite la bienvenue.

Chaque professionnel est là pour faciliter l'installation de votre enfant et lui offrir au quotidien un accompagnement de qualité répondant à ses besoins et son bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vous permettront de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique.

Nous vous invitons à lire avec attention ce livret d'accueil. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Nous construirons ensemble un projet pour votre enfant, respectueux de sa personnalité, de ses possibilités et de vos souhaits, afin qu'il développe ses potentialités et accède progressivement au statut d'adolescent puis d'adulte.

La Direction

1.1. Situation géographique

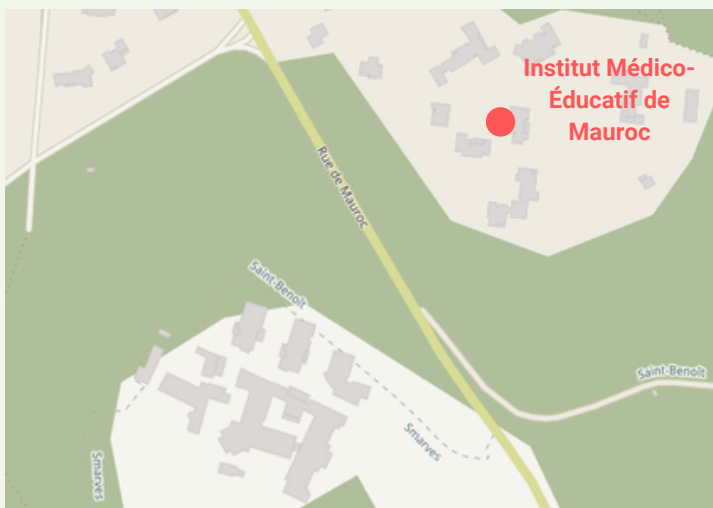
L'Institut Médico-Éducatif de Mauroc est implanté au cœur de la ville de Saint-Benoît, situé dans le Centre-Vienne à 5 km de Poitiers.

Il se situe à 10 minutes à pied du centre-bourg de Saint-Benoît.

L'IME présente l'avantage d'être implanté dans un lieu offrant de larges espaces verts et arborés tout en étant à proximité de la ville, ce qui favorise l'inclusion sociale sous différentes formes (proximité des espaces socio-culturels et des infrastructures sanitaires notamment).

L'établissement est situé au :

49 rue de Mauroc
86280 Saint-Benoît



Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Téléphone : 05.49.01.39.39
Mail : ime.mauroc@unapei86.fr



1.2. Mission générale

L'Institut Médico-Éducatif de Mauroc est un établissement médico-social géré par l'Unapei 86, représenté par le Directeur.

Il a pour missions principales d'accueillir, d'accompagner et de garantir des réponses adaptées et d'éducation spécialisées au regard des besoins des jeunes présentant une déficience intellectuelle, un plurihandicap, ou un trouble du spectre autistique (TSA), et des troubles associés.

L'IME de Mauroc est autorisé à accueillir des enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, avec la possibilité d'un accompagnement en internat.



1.3. Vie de l'établissement

L'IME de Mauroc ouvre ses portes en 1963. L'implantation de l'établissement sur le site actuel date de 1981.

Depuis 2019, l'IME de Mauroc est certifié Cap'Handéo « Services et établissements Autisme ».

Afin d'anticiper, de prévenir et s'inscrire dans des logiques de parcours, l'IME de Mauroc, dans le cadre de l'adaptation de ses réponses aux besoins spécifiques des jeunes qu'il accueille propose une offre de services qui répond à la logique d'un "parcours" global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale.



2.1. L'accueil

Pour être accueilli(e) à l'IME, il est nécessaire de disposer d'une notification d'orientation « IME » délivrée par la MDPH.

Lors de votre premier contact, un rendez-vous est proposé à l'IME de Mauroc pour une visite de l'établissement et une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire.

Un séjour d'observation peut être proposé, pour faire connaissance avec votre enfant et amorcer le repérage de ses centres d'intérêts qui pourront guider les apprentissages. L'admission est prononcée par le Directeur.

Dès lors, un contrat de séjour est établi entre les représentants légaux, l'enfant et l'établissement précisant les droits et les obligations de l'IME et de l'enfant. Durant ce rendez-vous, l'ensemble des documents réglementaires vous sont remis. Une réunion des familles est réalisée à la rentrée de septembre pour vous présenter l'organisation de l'année et les professionnels qui interviendront dans l'accompagnement de votre enfant.



2.2. Les frais à votre charge - Assurance

Une participation financière peut être demandée aux familles pour les séjours, les sorties, les stages, ... La liste des fournitures scolaires et des ateliers vous sera transmise avec le courrier de rentrée. Lors des stages en secteur adulte, le transport des jeunes adultes est assuré par la famille ou les aidants.

Particularité : les jeunes adultes de plus de vingt ans, maintenus au titre de l'amendement Creton, peuvent être redevables : de leur hébergement (en partie), de leurs repas du midi s'ils sont orientés vers un autre établissement.

Les établissements et services sont assurés chez AXA. Une attestation de responsabilité civile vous est demandée à votre entrée et renouvelée chaque année.

3.1. Les sections d'accueil

L'IME de Mauroc propose divers modes d'accueil.

Chaque groupe éducatif est encadré par des professionnels qualifiés.

Au sein de chaque section, les enfants et les adolescents sont répartis selon plusieurs groupes en fonction de leurs besoins.

La Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisée (SEES)

L'accompagnement vise à développer les compétences et les capacités en fonction du Projet Personnalisé d'Accompagnement dans les domaines cognitifs, de l'autonomie, de la communication et de la socialisation.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur des supports définis en fonction des objectifs, des projets des enfants et de leurs intérêts.

La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP)

Elle a pour objectif de permettre aux adolescents et jeunes adultes d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être mobilisables dans le quotidien.

Afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur devenir d'adulte, l'équipe de la SIPFP propose divers ateliers pour répondre aux besoins et aux souhaits identifiés individuellement.

- L'autonomie quotidienne et sociale
- La citoyenneté
- Le développement des savoirs êtres
- Les ateliers pré-professionnels
- Les intégrations collectives et individuelles en milieux professionnels variés
- La valorisation des aptitudes professionnelles acquises (certification RAE)

La Section TSA

L'IME propose pour la section TSA un accompagnement global, des soins et une scolarité en lien avec la certification Cap'Handéo.

L'IME de Mauroc et ses professionnels s'engagent à permettre aux personnes autistes de faire des choix et de prendre des décisions relatives à leur propre qualité de vie.



L'ACCUEIL EN INTERNAT

L'internat a pour objectifs l'apprentissage de l'autonomie quotidienne, la vie collective, les habiletés sociales à travers différentes activités dont la préparation des repas, inclusion dans des activités de la cité ...

À noter : l'accueil en internat est un outil au service du projet de l'enfant, il n'est pas une réponse à un éloignement géographique de la famille, ou une problématique sociale relevant de la protection de l'enfance.

Selon son projet, l'enfant ou l'adolescent peut bénéficier d'un séjour en internat en accueil séquentiel (jour/semaine).

Les activités sont majoritairement en lien avec les actes de la vie quotidienne (autonomie personnelle et sociale) et respectent le rythme et les besoins de l'enfant.

L'internat dispose selon le site géographique de :

- Chambres collectives ou individuelles
- Sanitaires collectifs
- Espaces extérieurs
- Espaces de vie communs.

L'IME de Mauroc dispose de deux internats, l'un se trouvant au sein même de l'IME dans un bâtiment dédié, le second étant un internat externalisé qui se situe à Poitiers, dans un quartier résidentiel.

Soirée type

16h : accueil et goûter

17h à 18h30 : activités ou loisirs avec inclusion (piscine, médiation animale, balade, animations diverses)

18h30 à 19h30 : douche et mise en pyjama, installation du couvert

19h30 - 20h30 : repas et débarrassage

20h30 à 21h : veillée avant coucher

21h30 : coucher, installation dans les chambres

21h30 à 7h : La nuit est assurée par un surveillant de nuit qualifié.

Matinée type

7h à 7h30 : lever

7h30 à 8h15 : petit déjeuner avec mise aux couverts et débarrassage

8h15 à 8h45 : habillage et toilettes

9h : arrivée sur les groupes.

L'IME de Mauroc dispose de 2 internats :

**49 rue de Mauroc,
86280 SAINT-BENOÎT**

**6-8 allée Henri Matisse,
86000 POITIERS**



3.2. L'organisation quotidienne

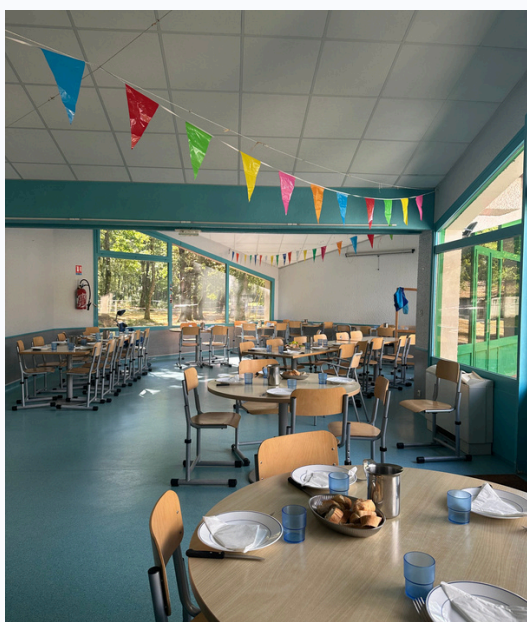
L'établissement est ouvert 202 jours par an. Un calendrier d'ouverture est communiquée dans le premier trimestre de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

• Les activités :

Chaque activité est pensée autour d'objectifs généraux avec une visée autant que possible sur l'inclusion dans le droit commun. Elles sont en perpétuel mouvement.

Les activités sont éducatives, pédagogiques et sportives et visent à faire progresser les enfants et adolescents dans les domaines de la connaissance, de la citoyenneté, de l'autonomie quotidienne, de la socialisation, de la mobilité, de la prévention et de l'expression.

Elles sont au service du projet de chacun : des objectifs individuels sont déterminés à partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement co-construit avec les responsables légaux de l'enfant/adolescent et du jeune.



Au cours de l'année, des séjours peuvent être organisés et font partie intégrante des projets éducatifs.

Le comité des fêtes est constitué de jeunes et de professionnels qui y participent sur la base du volontariat pour préparer les différents temps festifs de l'institution.

• Les repas :

Ils sont préparés par le cuisinier pour le midi et le soir et pris en charge financièrement par la structure.

Les repas sont adaptés aux régimes alimentaires ainsi qu'aux habitudes culturelles.

• Les transports :

Les transports quotidiens du domicile à l'IME peuvent être collectifs. Ils sont gérés par l'IME et effectués par une compagnie de transport spécialisée.

3.3. L'équipe pluridisciplinaire

Sur l'ensemble de la structure, une équipe pluridisciplinaire accompagne votre enfant dans son projet.

Elle est composée d'un service paramédical, d'un service éducatif, de services généraux et d'une unité d'enseignement détachée de l'Éducation nationale.

LE SERVICE ÉDUCATIF

Ce service est composé d'Éducateurs Spécialisés, de Moniteurs Éducateurs, d'un moniteur d'atelier, d'Accompagnants Éducatifs et Sociaux, d'un Surveillant de Nuit Qualifié et d'un Éducateur Sportif.

LE SERVICE MÉDICAL

L'infirmier assure le suivi des dossiers médicaux, vérifie l'actualisation des prescriptions médicales, met en place des actions de prévention et fait le lien avec les partenaires médicaux extérieurs.

LE SERVICE PARAMÉDICAL

Un psychomotricien intervient dans le cadre des rééducations.

L'IME fait appel à des orthophonistes exerçant en libéral.

Pour assurer un soutien psychologique, des psychologues interviennent autant que nécessaire.

LA DIRECTION ET LES COORDINATEURS

La direction assure la bonne marche globale de l'établissement et est garante des actions éducatives, sociales et pédagogiques.

Des coordinateurs mettent en œuvre les prestations d'accompagnement inscrites dans les contrats de séjours et avenants.

L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Il dépend de l'Éducation nationale et est assuré par deux enseignant(e)s spécialisé(e)s.

LE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social est à la disposition des familles pour les accompagner dans les diverses démarches liées à la situation de l'enfant ou de l'adolescent accueilli à l'IME.

LE SERVICE RESTAURATION

Il est assuré par une équipe de cuisine sur site.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Il est chargé de l'accueil et de l'information aux familles, il assure le standard téléphonique et les démarches administratives.

LES SERVICES GÉNÉRAUX

Les agents du service intérieur assurent l'entretien et le nettoyage de l'établissement et de l'internat, ils participent aussi au service de restauration.

Un agent technique intervient sur la partie maintenance et entretien des bâtiments.

L'accompagnement de l'IME de Mauroc est élaboré à partir de principes tels que le développement de la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de la personne, sans oublier la nécessité de permettre à l'enfant le lâcher-prise et le plaisir à travers les loisirs.

4.1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement a pour vocation de permettre aux personnes d'être accompagnées dans le respect de leurs besoins et attentes tout en préservant leur autonomie.

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque établissement doit assurer aux personnes un accompagnement individualisé.

Le PPA décline les objectifs poursuivis par la personne et les modalités d'accompagnement.

Un processus d'évaluation accompagne les étapes du PPA pour adapter et réajuster l'intervention des professionnels.

Le PPA fait l'objet d'un bilan partagé chaque année a minima. Il est réactualisé si besoin.

S'il est important d'explorer « la vie d'avant » de la personne accueillie, il l'est tout autant de s'interroger sur ses envies pour aujourd'hui et demain.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, repose sur co-construction avec la personne accompagnée, son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit de recueillir, les attentes, les souhaits, les habitudes, les croyances, les centres d'intérêts, l'histoire de la personne afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

Ces recueils peuvent se faire à l'aide d'outils de communication adaptés.

4.2. La participation à la vie de l'institution

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échanges et de rencontres. Il permet d'entendre la voix à la fois des personnes accompagnées, des familles, des représentants légaux et des salariés. Les personnes accueillies sont au cœur de ce dispositif.

Il est constitué de représentants de personnes accompagnées et de leurs familles ou représentants légaux.

Un Conseil de Vie Sociale se tient au minimum trois fois par an dans l'établissement.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- L'entretien des locaux,
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants,
- Le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

4.3. Bienveillance et respect de vos droits

L'accompagnement des enfants, adolescents, adultes dans les établissements de l'Unapei⁸⁶ s'inscrit dans une culture de la bienveillance, c'est à dire d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. A l'appui des Recommandations de Bonnes Pratiques (RBPP) de la HAS, l'IME de Mauroc est engagé dans une démarche de bienveillance.

L'accompagnement au quotidien favorise un questionnement permanent et un débat entre professionnels et personnes accompagnées, afin de répondre avec souplesse et adaptation à la singularité des personnes et des parcours.

Des référents bienveillance sont nommés au sein de l'établissement.

4.3.1. La gestion des événements indésirables

En application de la loi, l'établissement a une démarche de gestion des événements et situations indésirables qui pourraient survenir (les événements indésirables font référence à « toutes les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats attendus dans l'accompagnement d'une situation habituelle et qui sont ou pourraient être sources de dommages »). Une analyse et des actions correctives sont systématiquement définies et mises en œuvre.

4.3.2. Les recours possibles en cas de manquement à vos droits

Vous pouvez exprimer des plaintes et réclamations par mail, téléphone ou sur notre site internet. Une réponse vous est apportée dans les meilleurs délais. Vous avez également la possibilité d'envoyer un courrier au directeur ou de faire appel aux personnes qualifiées.

4.3.3. Accès et confidentialité des informations

Des informations personnelles sont recueillies et inscrites dans un dossier nous permettant de vous accompagner de manière cohérente et coordonnée et au plus près de vos besoins. Ce dossier unique comporte des données sur un dossier papier et sur un support informatique déclaré à la CNIL conformément au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

La communication des documents et données vous concernant s'effectue dans le respect des règles de confidentialité.

Afin de participer efficacement à votre accompagnement, votre espace santé sera alimenté de tous les documents utiles à la prévention, la continuité et la coordination de votre accompagnement. Toutes les actions réalisées sont tracées et visibles dans votre profil "Mon espace santé".

4.3.4. Les ressources

En outre, depuis la loi du 2 janvier 2002, il vous est reconnu un certain nombre de droits et de devoirs dans l'établissement. Notre responsabilité est de les mettre en œuvre et de les faire respecter. Dans ce sens, vous trouverez en annexe de ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service.

D'autres ressources sont accessibles pour échanger et vous reconforter en cas de situations difficiles :

- **Numéro vert pour les personnes en situation de handicap** : 0 800 360 360
- **MDPH 86** : 05 49 45 97 77
- **Numéro maltraitance** : 3977

Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur les situations concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap adultes.

4.3.5. Personne qualifiée

En cas de désaccord, de problème important qui paraît insoluble avec l'établissement ou le service ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez faire appel à « une personne qualifiée ».

Celle-ci a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et l'établissement concerné de trouver une solution aux difficultés rencontrées.

La personne qualifiée est une personne extérieure à l'établissement ou au service et son intervention est gratuite.

Vous trouverez la liste des personnes qualifiées et les coordonnées pour pouvoir les contacter en annexe du livret d'accueil.